

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

**Date de convocation** : six juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15.

**Présents : 12**

**Procurations** : M. Thomas PEYRAUD, donne pouvoir à M. Alain DURIS  
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : M. Thomas PEYRAUD, M. Alan DUVAL

**Secrétaire de séance** : M. Alain DURIS

### **OBJET: CHOIX DU NOTAIRE POUR LA TRANSACTION, ACHAT TERRAIN MONSIEUR BOUGON THIERRY SITUE A SAINT-AUVENT**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Auvent ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2241-1, L.1331-10 et R.1311-4 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1211-2 et R.4111-1 ;

Vu la loi n°2001-1668 du 11 décembre 2001 portant mesure urgentes de réformes à caractère économique et financier, notamment son article 23 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011, relatif aux premières, deuxième, troisième et quatrième partie réglementaire du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition et de prise en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Considérant que l'article L.2241-1 du CGCT indique que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune ;

Considérant que l'acquisition des parcelles n°173-246-246 de la section AB sur la commune de Saint-Auvent permettrons de réaliser une unité foncières cohérente.

**Le conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'approuver** à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°173-246-247 d'une superficie de 776 m<sup>2</sup> pour un prix de 15000.00 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte
- **De confier** à Maître Cécile Riffaud notaire, 3 boulevard Gay Lussac 87600 Rochechouart toutes les transactions notariales afférentes à cet achat.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vent afférent à cette opération ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente

Fait à Saint-Auvent le 18 juin 2024

Le Maire,



Bruno GRANCOING